



## Recommandation 208 (1959)<sup>1</sup>

# Situation actuelle en Europe centrale et orientale

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Rappelant sa [Recommandation 184](#);

Rappelant aussi que neuf Etats d'Europe centrale et orientale demeurent sous la domination soviétique, sans que leurs peuples puissent exprimer une opinion;

Réaffirmant le droit de ces peuples à décider de leur sort,

Recommande au Comité des Ministres:

1. que, dans toutes négociations avec l'Union Soviétique, les pays occidentaux tiennent compte des droits et des intérêts de ces peuples;
2. qu'aucun règlement du problème européen ne soit considéré comme définitif avant que les peuples d'Europe centrale et orientale aient pu décider de leur avenir au moyen d'élections libres.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 15 septembre 1959 (15ème séance) (voir [Doc.1043](#), rapport de la commission des Nations non représentées). Texte adopté par l'Assemblée le 15 septembre 1959 (15ème séance).

